

Note Flash du SIES



Enseignement supérieur, Recherche & Innovation

N°04
Mai 2017

Les effectifs universitaires en 2016-2017

Les données sont issues de l'enquête « inscriptions » du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE Universités). Les données 2015-2016 sont définitives. En revanche les données 2016-2017 sont provisoires. La date d'observation est fixée au 15 janvier de chaque année universitaire.

Le champ couvert par cette note est constitué des 68 universités françaises de France métropolitaine et DOM, de l'université de Lorraine, du CUFR de Mayotte, de l'institut national universitaire d'Albi, de la COMUE Paris Est, de la COMUE de Grenoble, de la COMUE Lille Nord de France et des COMUEs Université Paris Saclay, Université de recherche Paris Sciences et Lettres et Université Paris Lumières.

Les effectifs continuent d'augmenter dans les cursus licence et master et de diminuer en cursus doctorat

En 2016-2017, le nombre d'étudiants inscrits à l'université est de 1 623 500 (+1,9 % par rapport à 2015-2016). Hors doubles inscriptions en CPGE, l'augmentation est ramenée à +1,1 % (+16 600 inscriptions). Les effectifs augmentent moins fortement que l'année dernière et en cursus licence (+2,8 %) et en cursus master (+0,8 %) et poursuivent leur baisse en cursus doctorat (-2,3 %). Les doubles inscriptions des étudiants de CPGE continuent à expliquer une part importante de la hausse : hors ces inscriptions parallèles – abrégé en h. CPGE dans la suite – l'augmentation est divisée par 2 en cursus licence mais elle reste sensible : +1,4 %. Les nouveaux entrants en première année sont toujours plus nombreux (+0,8 % h. CPGE) et parmi eux, les nouveaux bacheliers surtout : +1,8 % h. CPGE.

Effectifs dans les universités françaises par cursus

Cursus	Année universitaire		Évol.	Evol. hors CPGE
	2015-2016	2016-2017		
Cursus licence	967 000	994 100	2,8%	1,4%
Cursus master	566 500	571 172	0,8%	0,8%
Cursus doctorat	59 700	58 300	-2,3%	-2,3%
Total	1 593 200	1 623 500	1,9%	1,1%

Source : MESRI-SIES / Système d'information SISE

Augmentation des effectifs en licence générale

Au sein du cursus licence, les effectifs apparaissent toujours en nette hausse en licence générale (+3,8 %) avec un effet toujours marqué des doubles

inscriptions. L'accroissement reste important une fois cet effet neutralisé (+1,9 % h. CPGE) mais ralentit par rapport à l'an passé (+2,8 %). Si les effectifs progressent nettement en L2 (+4,2%) et en L3 (+2,1%), ils se tassent en L1 (+0,5%). Les inscriptions en licence professionnelle reprennent de l'essor (+0,7 %, après -0,5 % l'an passé). Les effectifs en DAEU continuent à diminuer.

Effectifs en cursus licence dans les universités françaises par types de diplôme

Zoom sur le cursus Licence	Année universitaire		Évol.	Évol. hors CPGE
	2015-2016	2016-2017		
DAEU et capacité en droit	13 600	12 500	-8,1 %	-8,1%
PACES	57 700	57 200	-1,0%	-1,0%
IUT	117 400	117 700	0,3 %	0,3 %
Licence Générale	677 400	703 200	3,8%	1,9%
Licence Professionnelle	52 800	52 400	0,7%	0,7%
Autres formations du cursus Licence	48 500	50 800	4,8%	4,8%
Total	967 000	994 200	2,8%	1,4%

Source : MESRI-SIES / Système d'information SISE

Les effectifs augmentent dans toutes les disciplines sauf en droit

Les évolutions des effectifs d'étudiants sont inégales selon les disciplines. Une fois neutralisées les doubles inscriptions, ces évolutions apparaissent en continuité avec l'an passé mais moins fortes. Les inscriptions en sciences demeurent dynamiques (+2,6 % h. CPGE) ainsi qu'en Arts, Lettres, Langues, SHS (+1,8 % h. CPGE). Les progressions observées l'an passé (données définitives) étaient respectivement +4,3 % et +4,8 %. Les effectifs d'étudiants s'accroissent légèrement en Économie, AES (+0,3 % h. CPGE après +0,9 % l'an passé) et se replient en droit (-1,9 % h. CPGE, après +0,3 %). Les effectifs en disciplines de santé continuent à bien se porter (+1,0 % après +1,9 %). Ils augmentent de nouveau en pluri-santé et en pharmacie (respectivement +0,4 % et +2,1 % après -0,4 % et -0,5 %) alors que la hausse faiblit en médecine-odontologie (+1,0 % après +3,3 %).

Effectifs dans les universités françaises par groupes disciplinaires

Groupes disciplinaires	Année universitaire		Évol.	Évol. hors CPGE
	2015-2016	2016-2017		
Droit	208 600	205 000	-1,7%	-1,9%
Economie, AES	192 500	196 000	1,8%	0,3%
Arts, Lettres, Langues, SHS	496 300	506 300	2,0%	1,8%
Sciences, STAPS	355 000	372 800	5,0%	2,6%
...dont Sciences	301 500	317 700	5,4%	2,6%
Total disciplines générales	1 252 400	1 280 100	2,2%	1,2%
Santé	223 500	225 700	1,0%	1,0%
IUT	117 400	117 700	0,3%	0,3%
Total	1 593 300	1 623 500	1,9%	1,1%

Source : MESRI-SIES / Système d'information SISE

Les effectifs des nouveaux entrants sont plus contrastés, avec une baisse en santé

Pour la troisième année consécutive, la tendance à la hausse soutenue des inscriptions de nouveaux entrants en Sciences se poursuit mais ralentit (+2,2 % h. CPGE, +8,9 % h. CPGE en 2015 et +9,5 h. CPGE en 2014). Elles continuent à croître en Arts, Lettres, Langues, SHS (+1,3 % h. CPGE et +4,1 % h. CPGE l'année précédente). Les effectifs en STAPS restent dynamiques (+3,7 %) mais presque deux fois moins que l'an passé (+6,0 %).

L'évolution en Economie, AES est à la baisse (-0,5 % après +2,4% l'an dernier).

Il y a une très légère reprise de l'attractivité des IUT dans lesquels s'inscrivent à nouveau un peu plus de nouveaux entrants (+0,3 %) après la légère baisse de l'an dernier (-0,3 %).

En santé un recul est perceptible (-0,3 %), avec une baisse des effectifs de nouveaux entrants notamment en PACES (-2,1 %) après l'élan positif de l'année dernière (+0,9 % en 2015 et -1,9 % en 2014).

Les nouveaux bacheliers sont plus nombreux à être accueillis à l'université (+1,8 %) ainsi que les étudiants venant de l'étranger pour des études supérieures (+5,7 %).

Effectifs des nouveaux entrants dans les universités françaises par disciplines

Disciplines	Année universitaire		Évol.	Évol. hors CPGE
	2015-2016	2016-2017		
Droit	39 200	39 100	-0,2%	-0,9%
Sciences économiques	23 200	24 100	3,9%	-0,8%
AES	9 000	9 100	0,4%	0,3%
Economie, AES	32 200	33 200	2,9%	-0,5%
Lettres-Arts-Sciences du langage	19 600	19 300	-1,3%	-1,0%
Langues	30 800	30 900	0,2%	0,4%
SHS	43 000	44 400	3,2%	2,8%
Pluri Lettres-Langues-SHS	3 200	3 800	20,3%	5,2%
Arts, Lettres, Langues, SHS	96 600	98 400	1,9%	1,3%
Sciences fondamentales	24 100	27 100	12,4%	7,3%
Sciences de la vie	12 100	13 600	12,3%	11,1%
Pluri Sciences	17 600	15 900	-9,8%	-21,4%
Sciences	53 900	56 600	5,1%	2,2%
STAPS	16 700	17 300	3,7%	3,7%
Disciplines générales	238 600	244 600	2,5%	1,0%
Santé	39 800	39 700	-0,3%	-0,3%
IUT	51 400	51 600	0,5%	0,5%
Total	329 700	335 900	1,9%	0,8%
...dont nouveaux bacheliers	278 900	287 400	3,1%	1,8%
...dont étudiants en mobilité entrante ¹	17 800	18 800	5,5%	5,7%
...dont bacheliers des années antérieures	33 700	30 300	-10,0%	-10,3%

Source : MESRI-SIES / Système d'information SISE

¹ : Certains néo-entrants en mobilité (cf. encadré) ont obtenu le baccalauréat à l'étranger : ils sont 2 700 nouveaux bacheliers et 400 bacheliers des années antérieures.

En revanche, les premières inscriptions de bacheliers des années antérieures à l'université, qu'ils soient en reprise d'études ou en réorientation après un cursus non universitaire, diminuent fortement (-10,3 %), phénomène nouveau. La baisse est pour partie imputable à l'exclusion mécanique, parmi les nouveaux entrants, des étudiants inscrits l'an passé en CPGE et à l'université (voir encadré).

Aurélié Delaporte et Diane Marlat
MESRI-SIES

Un étudiant nouvel entrant dans le système d'enseignement supérieur français est un étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence, qu'il soit bachelier de l'année ou non. Un étudiant en mobilité entrante est un étudiant de nationalité étrangère, ayant un titre étranger admis en équivalence du baccalauréat ou titulaire du baccalauréat français passé à l'étranger.

Depuis 2014-2015, deux dispositions réglementaires impactent fortement les évolutions d'effectifs :

- Un nouveau Cadre National des Formations a été mis en place, pour les diplômés de Licence dès la rentrée 2014 et l'est progressivement pour les diplômés de master. Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme et les évolutions par disciplines fines sont plus difficilement interprétables : elles sont ici données par groupes disciplinaires. Toutes les Licences sont désormais dans le nouveau Cadre et 2/5^{ème} des Masters.
- Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP dont un au moins de la même académie ; d'autre part aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles de s'inscrire au lycée et en EPSCP, cette double inscription étant facultative pour les autres formations supérieures en lycée (BTS, DMA, DCG...).

Cette seconde obligation, dont la généralisation s'établit progressivement, augmente le nombre d'inscriptions en cursus licence dans des proportions qui ont été estimées à partir des déclarations de doubles inscriptions faites par les universités dans le cadre de SISE. L'impact en est plus important dans certaines disciplines universitaires (les doubles inscriptions se font souvent dans des diplômes « généralistes », en discipline « pluri-sciences » par ex.).

Ces conventionnements sont pris en compte dès la première année de CPGE et augmentent le nombre de nouveaux bacheliers inscrits à l'université. En revanche, ils diminuent mécaniquement le nombre de nouveaux entrants à l'université non bacheliers de l'année (ayant obtenu le bac une année antérieure et se réorientant à l'université après une année de classe préparatoire) car ils sont inscrits à l'université dès la première année post-bac.

Pour en savoir plus :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24777/les-publications-du-m.e.s.r.html>

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid111197/les-etudiants-inscrits-dans-les-universites-francaises-en-2015-2016.html>